

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par la soussignée, France D'Amour,
directrice générale adjointe de la susdite municipalité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÈGLEMENT numéro VC-455-20 modifiant le règlement de zonage
numéro VC-434-13»**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le règlement
numéro VC-455-20 énoncé ci-dessus.

QUE suite à l'adoption du projet de règlement numéro VC-455-20 le 14 septembre 2020,
le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 24 septembre
2020 à compter de 16 h dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont,
en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-
19.1).

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi
que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer
à ce sujet.

QUE le projet de règlement numéro VC-455-20 contient des dispositions propres à des
règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Clermont,
aux heures régulières de bureau.

Donné à Clermont, ce 15^e jour de septembre deux mille vingt.



France D'Amour
Directrice générale adjointe